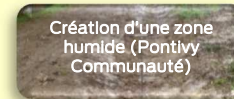


Restauration des zones humides (*sauf mesures compensatoires*)

- Suppression de drains enterrés
- Suppression de remblais
- Suppression de fossés de drainage
- Déboisement de peupleraie ou de résineux
- Restauration d'une zone humide et sensibilisation de la population

Exemples d'action financière



Sensibilisation / communication / pédagogie

- Sensibilisation au sein d'établissements scolaires
- Sensibilisation et communication auprès des élus
- Sensibilisation et communication auprès du grand public
- Sensibilisation et communication auprès du monde agricole

Exemples d'action financière



## Calendrier Prévisionnel

- Jusqu'au 15 juillet : Appel à projets
- 15 juillet – 15 septembre : Examen des projets par les financeurs et la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sarthe amont
- 15 septembre – décembre 2021 : Soumission du CTeau aux différentes instances pour validation

## Contact

Commission Locale de l'Eau du SAGE Sarthe amont  
1, Place Saint Léonard / 72 130 SAINT LEONARD DES BOIS  
[eric.leborgne@bassin-sarthe.org](mailto:eric.leborgne@bassin-sarthe.org) – 07-48-72-24-51

# CONTRAT TERRITORIAL EAU (CTeau)



2022-2024  
Sarthe médiane



Date limite de réception des candidatures : 15 juillet 2021

## Qu'est-ce qu'un contrat territorial eau ?

Le Contrat Territorial Eau (CTeau) est un outil financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays-de-la-Loire associant les Départements de la Mayenne et de la Sarthe, qui permet le financement d'actions visant à la reconquête de la ressource en eau (qualité et quantité) et des milieux aquatiques (*voir exemples ci-après*).

## Le CTeau Sarthe médiane ?



Un contrat est actuellement en préparation pour la période 2022-2024 sur la partie aval du bassin de la Sarthe amont (Cf. carte).

Cet appel à projets a pour objectif d'identifier les actions pouvant être inscrites au Contrat Territorial Eau. Cette inscription permet de soutenir financièrement les maîtres d'ouvrages locaux en répondant aux objectifs du SAGE Sarthe

amont.

## Quelles sont les modalités financières ?

Selon les actions, le taux de financement peut atteindre jusqu'à 80 % d'aides, en bénéficiant de co-financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Pays de la Loire et des éventuels financements des Départements de la Mayenne et de la Sarthe.

Les actions devront se dérouler sur ou pendant la période du contrat, soit entre 2022 et 2024.

## Qui peut répondre et comment ?

Vous pouvez répondre à cet appel à projets si vous êtes :

- Une collectivité territoriale ou son groupement
- Une structure associative ou coopérative
- Un établissement consulaire
- Un établissement d'enseignement ou de recherche
- Un particulier (sous certaines conditions)

Pour inscrire une ou plusieurs opérations, vous êtes invités à renseigner la fiche candidature et à l'adresser au SAGE avant le 15 juillet.

## Des exemples de projets éligibles ?

Les projets doivent avoir pour objectif de préserver ou de reconquérir la qualité ou la quantité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Cet appel à projets pourra ainsi toucher de nombreuses thématiques, qui ne sont pas encore toutes identifiées dans le SAGE actuel, ce dernier étant en cours de révision...

### Milieux aquatiques (études et travaux) :

- Restauration de cours d'eau (reméandrage, réhausse du lit, diversification des profils, des habitats...)
- Amélioration de la continuité écologique
- Restauration de zones d'expansion des crues
- Réduction de l'impact de plan d'eau (déconnexion, plan de gestion...)
- Restauration des têtes de bassin versant

### Exemples d'action finançable



Reméandrage et recharge du ruisseau du Tripoulain à Bonnétable



Déconnexion du plan d'eau de St Georges-le-Gaultier

### Quantité d'eau / adaptation au changement climatique :

- Economie d'eau par les collectivités (récupérateurs, matériels hydroéconomiques...)
- Suppression de drainage, restauration de zones humides
- Conseil / accompagnement dans l'efficacité de l'irrigation
- Amélioration de la culture du risque inondation
- Gestion douce de ralentissement des eaux

### Exemples d'action finançable



Sensibilisation avec le SAGE Mayenne aux économies d'eau



Suppression de fossés de drainage sur prairie humide à Coat-Carriou (29)

### Érosion des sols, limitation des ruissellements :

- Reconstitution du maillage bocager (plantation de haie, gestion durable, valorisation...)
- Plantation de haies en bord de cours d'eau (ripsylve)
- Actions et aménagements légers limitant l'impact des drainages agricoles, de l'érosion des sols...
- Sensibilisation à la gestion intégrée des eaux pluviales

### Exemples d'action finançable



Création de haies sur talus par le SIAE de la Sienne (10)



Gestion des eaux pluviales (AREAS)